

DELIBERATION DDB2025_076

Nombre de membres du bureau en exercice	
en exercice	56
Présents	39
Votants	46
Pouvoirs	7

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 7 novembre 2025

LE 13 novembre 2025, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PARTICIPATION DU GRAND PÉRIGUEUX AU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT EN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : RÉNOVATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GOUR DE L'ARCHE - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. COURNIL, M. LACOSTE, M. REYNET, M. TALLET, M. SERRE, M. MARTY, M. CHANSARD, Mme DOAT, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme LABAILS donne pouvoir à M. AUZOU
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. GUILMET donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. CADET donne pouvoir à Mme GONTHIER

PARTICIPATION DU GRAND PÉRIGUEUX AU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT EN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : RÉNOVATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GOUR DE L'ARCHE - POINT DELIBERANT

Vu le code général de collectivités territoriales.

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

Considérant que la compétence Politique de la ville est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération. Ainsi, le Grand Périgueux a signé un contrat de ville pour la période 2024-2030.

Que dans le cadre de ce contrat, un règlement d'intervention en direction des quartiers de la politique de la ville a été validé en conseil communautaire le 14 novembre 2024.

Qu'il a été proposé que le Grand Périgueux continue de participer aux investissements pour des opérations ayant lieu dans les quartiers prioritaires.

Considérant que situé au 68 rue Pierre Brantôme à Périgueux, le Centre social et culturel L'Arche se trouve au cœur du quartier du Gour de l'Arche lui même inscrit dans le QPV *La Boucle de l'Isle*.

Que son rôle est d'encourager la participation et le pouvoir d'agir des habitants dans le but, notamment, d'améliorer le cadre et la qualité de vie dans leur quartier et leur structure. Le centre social bénéficie à ce titre, de l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales.

Qu'au delà de son rôle en termes d'animation, de parentalité et de coéducation, c'est également un lieu de services et de convivialité très apprécié des usagers.

Qu'il est équipé d'une cuisine pédagogique, d'une salle informatique en libre-service et héberge un lieu d'accueil parents-enfants mais aussi une ludothèque ainsi qu'une annexe de la Médiathèque de Périgueux.

Considérant qu'afin de palier la fermeture du bureau de poste de quartier, il propose les services d'un bureau postal et depuis 2023, de France Services, permettant aux habitants du quartier, de Périgueux et des communes environnantes d'être accueillis et accompagnés dans leurs démarches administratives et numériques.

Que véritable pilier de ce quartier, L'Arche compte plus de 400 adhérents, soit une grande part des habitants du quartier. En dispensant quotidiennement des ateliers de Français Langues Étrangères, il participe aussi à l'accueil et à l'intégration des primo-arrivants, très nombreux dans le quartier.

Considérant que le pôle jeunesse est également très actif, notamment grâce à la junior association Jeunes Adolescents du Gour de l'Arche Solidaires (JAGAS) ainsi qu'aux nombreuses activités proposées (séjours organisés, sorties, ateliers culturels et sportifs,...). Pour autant, les séniors ne

sont pas oubliés, ils constituent aujourd’hui un quart des adhérents et partagent des activités physiques ou culturelles avec les plus jeunes

Qu’ainsi, l’Arche offre des services de proximité indispensables à la vie de quartier et porte haut les valeurs du vivre ensemble et du lien social.

Que dans ce contexte, la ville souhaite répondre à la demande des habitants souhaitant améliorer l'accueil physique du centre social et culturel.

Considérant que les habitants ont en effet souhaité porter la rénovation de l'accueil du centre social et culturel de l'Arche ; il s'agit d'un projet construit par et pour les habitants.

Que ce projet est né de la volonté d'une quinzaine d'usagers, il vise à ré-organiser, rendre plus accueillant et plus fonctionnel, l'espace d'accueil du centre social. Profondément convaincus de la nécessité de rénover ce lieu qui renforce les échanges et apaise leur quotidien, ils ont su motiver le projet qui a été validé par la ville dans le cadre de la troisième édition du budget participatif.

Considérant que conformément à la demande des usagers et afin de modifier la configuration de l'espace d'accueil pour le rendre « plus accessible, plus lisible et plus convivial », les travaux envisagés visent à :

- Améliorer la visibilité du point d'accueil central
- Distinguer l'accueil de la Poste de l'accueil du Centre social
- Préserver la confidentialité au sein de France Services
- Aménager un espace de convivialité et de ressources
- Revoir la signalétique pour une meilleure orientation des usagers

Que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des travaux	Montant HT	Ressources	Montant	%
Travaux et matériaux	8 117,00 €	CAF	5 000,00 €	13%
Masse salariale	4 500,00 €	La Poste	5 974,00 €	16%
Equipement	22 523,00 €	Grand Périgueux	3 753,00 €	10%
Signalétique	2 386,00 €			
	0,00 €			
	0,00 €	Commune (dont budget participatif 13500 €)	22 799,00 €	61%
Total	37 526,00 €	Total	37 526,00 €	100%

Que conformément au règlement d'intervention de la politique de la ville du Grand Périgueux, la ville de Périgueux sollicite une subvention à hauteur de 10 % maximum du montant hors taxes du coût d'opération (hors acquisition foncière) de cet équipement structurant pour les habitants du quartier.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ID: 024-200040392-20251113-DDB2025_076-DE

- Valide la conformité du projet avec les objectifs du Contrat de ville et le règlement d'intervention de la politique de la ville du Grand Périgueux ;
- Décide d'attribuer une subvention d'investissement à la ville de Périgueux à hauteur de 3 753 € maximum.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 03/12/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 03/12/2025	Périgueux, le 03/12/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 